

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 19 décembre 2025

DÉLIBÉRATION – CA-2025-RECHERCHE-99

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **16 JAN. 2026**

Date de transmission : **16 JAN. 2026**

Date de réception rectorat : **16 JAN. 2026**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT L'ATTRIBUTION DE PRIX « JOURNÉE DES SCIENCES DE LA VIE DE CRÉTEIL »

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Considérant que l'école doctorale « Sciences de la Vie et de la Santé » (SVS) a attribué six Prix aux doctorants dans le cadre de la Journée des Sciences de la Vie de Créteil qui s'est tenue le 16 octobre 2025 au BRB à la faculté de santé.

Considérant que les montants de ces Prix sont prélevés sur le budget de l'école doctorale SVS pour une somme totale de 2 700 euros.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve la validation de l'attribution des Prix Communication orale et Poster aux doctorants suivants:

Prix Communication orale :

- Fayez Issa : 750 euros
- Alexane Leclerc : 750 euros

Prix Poster :

- Pierre-Henri Helou : 300 euros
- Alexandre Richard : 300 euros
- Sarina Maya Mehani : 300 euros
- François Ruby : 300 euros

Ces montants seront payés par virement bancaire après création des bénéficiaires sur le progiciel « SIFAC ». La clef d'imputation de ces montants est :

- eOTP : 25R25011C-ED SVS

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 19 décembre 2025

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services et l'agente comptable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, d'exécuter la présente délibération.

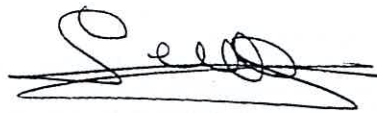
Fait à Créteil, le 19 décembre 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 32	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 22
Quorum : 17	Votes exprimés : 22
Membres présents : 12	Pour : 22
Membres représentés : 10	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 22	Abstention : 0

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.